

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 07-45/2025

Objet : Budget communal 2025- Admissions en non valeur

L'an deux mil vingt-cinq le 1^{er} octobre à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – COMBRISSEON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – SALATA Philippe – BABILLON Agnès – LABLANQUI Jean-Marie – GIROT Dominique – BARRE Damien

Absents : PHILIBERT Carine, JUVENON Marie-Hélène, VEY-FARCE Cathy, ROBIN Christelle

Jean-Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.

En annexe : le document de la DGFIP

- ♦ Vu le code général des collectivités territoriales,
- ♦ Vu l'état des présentations des admissions en non-valeurs pour le budget communal M47,

Considérant la proposition de la Direction Générale des Finances Publiques,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur de l'ensemble des titres de recettes présentés par la Direction Générale des Finances Publiques pour le budget principal 2025 de la commune.

DIT que le montant total de ces titres s'élève à 41.25 euros.

DIT que les crédits seront inscrits en dépenses à l'article 6541 du budget communal,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les opérations nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 3 octobre 2025

Le Maire
Fabrice LARUE

Le Maire
Fabrice LARUE



Le secrétaire de séance
Jean-Marie WOZNIAK